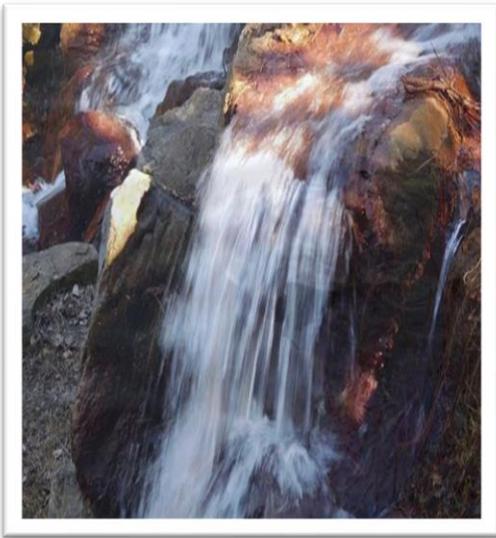


La préparation pénitentielle

La liturgie issue du concile de Vatican II prévoit 4 formes possibles de préparation pénitentielle. En fonction des temps liturgiques, c'est à la liberté de celui qui préside, en accord avec l'animateur, de faire le choix de celle qui est la plus opportune.

- Je confesse à Dieu.
- Seigneur, accorde-nous ton pardon / Nous avons péché contre toi
Montre-nous ta miséricorde / Et nous serons sauvés
- Une forme litanique chantée : Seigneur Jésus envoyé par le Père pour guérir et sauver les hommes, prends pitié de nous.
- L'aspersion avec l'eau bénite

Un bref temps de silence précède la préparation pénitentielle pour permettre à chacun un rapide examen de conscience pour regretter vraiment, le cœur contrit, les péchés de la semaine. Il s'agit aussi de les présenter au Sauveur par un acte spirituel personnel et communautaire.



Les trois premières formes sont suivies d'un Kyrie Eleison (Seigneur, prends pitié) alors que l'aspersion est accompagnée d'un chant du style « J'ai vu l'eau vive ». À chaque fois, à la fin, le prêtre dit une prière pour le pardon des péchés. « Que Dieu tout puissant ... ». Cette confession des péchés, personnelle et silencieuse quant à la nature précise des péchés de chacun, n'a aucun effet sur les péchés graves et mortels qui nécessitent le recours au sacrement de pénitence et de miséricorde. La confession des péchés au début de la messe, comme celle faite par les moines dans les temps antiques, possède une efficacité sur les seuls péchés véniels. Avec un brin d'humour, assez rare sur ces sujets, on pourrait dire sur les peccadilles au sens précis du terme.

L'aspersion rappelle le lien historique et fondamental entre le baptême (pardon des péchés et devenir fils de Dieu) et le renouvellement de la grâce baptismale par le sacrement de confession. Voilà pourquoi, l'aspersion est toujours utilisée au moins à la vigile pascale après la rénovation de la profession de foi baptismale. On peut bien sûr l'utiliser le dimanche ou pour une solennité. Aux Rameaux avec la bénédiction du buis et à la présentation de Jésus au temple avec la bénédiction des cierges, l'aspersion étant utilisée, on omet toute autre forme de préparation pénitentielle.

Je confesse à Dieu insiste sur la dimension personnelle du pécheur qui prend acte de son péché alors que la formule dialoguée « Seigneur, accorde-nous ton pardon » insiste sur le don de la miséricorde de Dieu à son peuple (formule en nous). Enfin la forme litanique chantée met au centre Jésus Sauveur dans un rapide rappel de l'histoire du salut (incarnation/ rédemption/ glorification)

En résumé, chaque forme de préparation pénitentielle insiste sur un des aspects du pardon demandé à Dieu par l'homme et la communauté, ainsi que sur le pardon accordé par Dieu en Jésus Christ.

Là encore, cette partie de la liturgie eucharistique a évolué en fonction des époques. « L'origine du 'je confesse à Dieu' remonte à l'adoration silencieuse pour laquelle à Rome, dans l'office stationnal, le Pape, une fois arrivé devant l'autel, se prosternait. Même à cette oraison silencieuse on ne tarda pas en territoire franc, à assigner des formules de prières dès le VIII siècle. ... Ce n'est plus seulement en présence de Dieu et du ciel que le célébrant se reconnaît pécheur, mais aussi devant les frères qui l'entourent, il demande leur intercession, qui lui est aussitôt accordée, en réponse à sa confession. Le passage définitif à cette forme nouvelle au cours de la messe s'est accompli dans le premier tiers du XIème siècle et s'est bientôt généralisé. A prime et à complies, la confession des péchés était d'usage quotidien : deux par deux, on se confessait ses fautes quotidiennes. Il suffit désormais d'insérer la même pratique au début de la messe. Il est surprenant qu'on ne se soit pas contenté de joindre au confiteor le Misereatur, son compagnon inséparable depuis longtemps, prière d'intercession par laquelle le laïc lui-même pouvait répondre à la confession qui lui était faite ; on lui a joint dès l'origine l'indulgetiam qui était alors, et qui restera pendant plusieurs siècles, la formule ordinaire de l'absolution sacramentelle. C'est justement vers l'an 1000 que l'habitude, récemment prise, de donner l'absolution aussitôt après la confession, s'est appliquée par voie de conséquence à la confession hebdomadaire ou plus fréquente encore, au père spirituel, pratique depuis longtemps d'usage courant dans les monastères. »

Extraits de J-A Jungmann « Missarum Sollemnia »

Christophe Martin, curé